Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_037-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Procuration : M. Hervé JARNOT a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Date de convocation : le 13 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Adhésion BRUDED

Monsieur le Maire rappelle que le réseau BRUDED (Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable) est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable, surtout pour les petites communes rurales. C'est un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans des projets de développement durable qui ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale. L'association créée en 2005, compte aujourd'hui près de 280 communes et 4 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Les objectifs de BRUDED sont de :

- mettre en réseau les collectivités adhérentes,
- partager les expériences de développement durable,
- promouvoir les démarches de développement durable des collectivités adhérentes et des acteurs qui les accompagnent,
- rendre visible une dynamique régionale.

Pour cela les principales actions de BRUDED sont :

- des interventions vidéos,
- des rencontres entre élus afin de pouvoir débattre sur les différents projets,
- un accompagnement individuel en amont des projets afin d'optimiser la qualité du processus.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_037-DE

Une rencontre sera organisée avec Anne-Laure Marchal, qui est la référente sur le Pays de Redon.
Par exemple, sur les démarches participatives : https://www.bruded.fr/municipales-2026-les-demarches-participatives-dossier-1/ ou encore sur les commerces : https://www.bruded.fr/commerces/

L'adhésion est de 0.36 € par habitant soit 398.52 € (1107 habitants) pour une année.

La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au réseau Bruded.

Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion à l'association BRUDED pour la durée du mandat 2026-2032 par 12 voix pour, 1 abstention et 2 contre (plutôt favorable pour l'année 2026),
- de verser au titre de l'adhésion 0.36 € par habitant à l'unanimité,
- de désigner M. Nicolas DEBRAY représentant titulaire et Mme Brigitte GARDET représentante suppléante à l'unanimité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Nicolas DEBRAY

